

République Française

Commune de Saint-Barthélemy

Note de service

Références : 2006/154BM/DGS

Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les Adjoints
- Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Service
- Mesdames et Messieurs les Agents de la collectivité

Objet : Création du site internet officiel de la collectivité

Date : En Mairie de Gustavia le mercredi 4 octobre 2006.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la décision de création du site internet de la collectivité vient d'être prise.

C'est la société MAGNUS qui est chargée de cette prestation. Elle sera mise en œuvre selon le schéma suivant :

- Création et gestion du site internet,
- Accompagnement à la mise en œuvre du site « Ma collectivité sur le net » : *consiste au développement des 10 premières pages du site et de 15 pages supplémentaires (en option). Pour se faire une idée de la consistance et du contenu que propose Magnus, chacun peut se rendre sur le site suivant : <http://espace.mairie-sur-web.com/magnusville>*
- Formation par Magnus des agents de la collectivité à l'installation du site, à son utilisation et à son administration,
- Les services et les abonnements dont la mise en œuvre du nom de domaine, le référencement (le site sera référencé dans 20 moteurs de recherche francophones), le suivi de positionnement, l'hébergement et la messagerie sur domaine,
- Le fonctionnement sera suivi grâce à une assistance téléphonique et la mise à jour réglementaire et évolutive des logiciels.

Direction Générale des Services – Hôtel de Ville – La Pointe - Gustavia – BP 113
97098 SAINT BARTHÉLEMY CEDEX.

Téléphone: 05 90 29 80 40 – Télécopie: 05 90 27 71 77 – E-mail: mairie.stbarth@wanadoo.fr

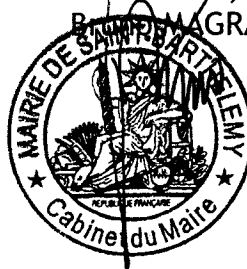
A compter de la signature du devis qui a eu lieu le 3 octobre 2006, Magnus assure une livraison du site dans un délai de 8 semaines.

Toutefois, comme vous le savez, le site internet d'une collectivité est unique. Celui que nous vous proposons de mettre en œuvre sera jugé par sa qualité graphique et textuelle, par les services potentiels et informatifs qu'il pourra apporter aux administrés et par l'image qu'il véhiculera de Saint-Barthélemy auprès des visiteurs. Je souhaite par ailleurs, grâce au développement d'un intranet, qu'il puisse resserrer les liens entre les agents, entre les différents services et permettre aux élus de jouer pleinement leur rôle de représentants de la population. D'autre part, le site permettra de publier à l'attention des administrés toutes les communiqués officiels émanant des différents services, de même que les informations qui leur permettront de suivre l'évolution de la procédure de modification du statut administratif dont le texte a été déposé devant le Sénat pour un examen à la mi-novembre.

Vous trouverez ci-joint le projet du « plan du site » qui a été adapté d'après celui proposé sur le lien indiqué plus haut, avec les spécificités locales dont la liste n'est pas exhaustive. Je vous invite à me faire part de vos propositions sur tout sujet, y compris, et peut-être en commençant par le nom du site, que vous souhaitez ajouter ou modifier afin de le rendre le plus attractif possible. Par ailleurs, votre contribution sera précieuse dans votre domaine d'intervention pour permettre d'enrichir le contenu du site. J'attache beaucoup de prix à recevoir votre participation dans les meilleurs délais puisque c'est la collectivité qui doit donner à Magnus tous les textes, toutes les photos, les cartes et les plans à insérer dans le site internet.

Je vous en remercie d'avance et compte sur votre coopération.

Le Maire,
B. MAGRAS.



Saint-Barthélemy

Le seul site **officiel** de l'Ile de St-Barthélemy

PLAN DU SITE

Découvrir l'Ile de Saint-Barthélemy

- Présentation
- Plan de l'île
- Plan interactif de Gustavia
- Histoire
- Saint-Barthélemy, ville jumelée
- Patrimoine
- Gastronomie : des recettes typiques
- Office du tourisme
 - Infos, coordonnées et horaires d'ouverture
 - Les hôtels
 - Les restaurants
- Le Port de Gustavia
- L'Aérodrome de Saint Jean
- Envoyer une carte postale

Vie municipale

- La Mairie
 - Coordonnées et horaires d'ouverture
 - Les services municipaux
 - Les informations municipales
- Le conseil municipal
 - Le Maire et les élus
 - Annuaire des élus
 - Permanence des élus
 - Les commissions
 - Les comptes-rendus du conseil municipal
 - Les délibérations
- Le budget municipal
- Les projets : en avant première...
- Les marchés publics
- Le personnel communal
 - Intranet du personnel
- Les tarifs communaux

Vivre à Saint-Barthélemy

- Enfance et Jeunesse
 - Petite Enfance
 - Scolarité
 - Restaurant Scolaire
 - Transport scolaire
- Social
- Les Séniors
- Environnement et cadre de vie
 - La Réserve Marine
 - Ordures ménagères et tri sélectif
 - Déchetterie
 - Règles de bon voisinage
- Formalités et règles d'urbanisme
 - La carte communale
 -
- Vivre avec les cyclones
 - Consignes du plan orsec
 - Postes de secours
 - Liste des abris sûrs
- Vie associative
 - Liste des associations
 - Répertoire des activités associatives
 - Extranet des associations
- Sports et Loisirs
- Culture
- Cinéma
- Transports
- Infos pratiques
- Saint-Barth en bref

Espace administrés

- Démarches administratives
 - Actes d'état civil
 - Dossier de famille
 - Restauration scolaire
 - Vos factures en lignes
- Service Public Local
 - Permanences en mairie
 - Consultations de spécialistes (Hôpital)
- Petites annonces
- Réserver une salle
- Questions les plus posées
- Forum d'échange
- Nos liens favoris

Economie / Emploi

- Entreprendre
- Les activités
- Annuaire des artisans et commerçants
- Offres d'emplois

L'actualité

- A la une
 - Revue de presse
 - Les dernières dépêches
- Actualités
- Agenda des manifestations

Rechercher

Contact